



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E134488

VALIDE JUSQU'AU 28/11/2026

ÉDITÉ LE

22/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Forme juridique : SAS

Capital : 3 000 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC TOURS 627220049

Siret : 627 220 049 00951

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 6110553

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 54.522.357

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 54.522.357

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : HERVE THERMIQUE (AGENCE)

558 AVENUE MARCEL MERIEUX
ZAC DE SACUNY
69530 BRIGNAIS

Téléphone : 04 72 31 32 00

Portable : 04 72 31 32 00

Site Internet : www.herve-thermique.com

E-mail : accueil-lyon@herve-thermique.com

Responsabilité légale :

HERVE EMMANUEL PRÉSIDENT / HERVE MICHEL ALBERT PRÉSIDENT / PAJAZITI ILIR DÉCLÉVREUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 153 Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	26/06/2025
5223	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ²	03/12/2025
5312 PROB	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	26/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	03/12/2025
o Poêle ou insert bois	03/12/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1